

## Autodétermination Principe fondamental du droit à choisir sa vie

Le principe d'autodétermination est aujourd'hui posé comme un impératif. Il est relié à l'effectivité des droits des personnes accompagnées. Deux facteurs essentiels nous semblent devoir être réunis afin d'améliorer l'effectivité des droits des usagers :

- une bonne connaissance de ces droits,
- l'intégration d'une démarche favorisant l'autodétermination.

Cette formation doit permettre aux professionnels de porter un regard nouveau sur leur pratique, intégrant la dimension de l'accompagnement à l'autodétermination de personnes vulnérables.

Cette formation articule les questions considérées comme majeures pour le bien être des personnes que sont la connaissance et le respect des droits des usagers, la bientraitance, l'éthique, les mesures de protection civile ainsi que des vignettes *cliniques* et *éducatives* à partir des situations apportées par les participants.

### Objectifs pédagogiques

- Comprendre l'autodétermination et ses enjeux
- Mieux assurer l'effectivité des droits des personnes accompagnées
- Être en mesure de questionner les pratiques professionnelles, y compris managériales
- Être en mesure d'instaurer une démarche d'autodétermination dans son établissement
- Enrichir la réflexion sur les pratiques professionnelles

Pré-requis Néant

### Programme

#### I. Introduction

#### II. Droits des personnes accueillies (rappel)

- Statut de l'utilisateur
- Mesures de protection civiles : tutelle, curatelle, habilitation familiale
- Liste et contenu des droits

#### III. L'autodétermination

- Notion
- Cadre juridique et droits concernés
- L'autodétermination : un processus
- Liens avec les recommandations de bonnes pratiques ANESM-HAS
- Référentiel HAS d'évaluation des ESMS
- Place de la famille
- Place des professionnels de l'équipe
- Limites de l'autodétermination

#### IV. Autodétermination et ...

- Spécificités de la population accueillie
- Pratiques professionnelles
- Bientraitance et prévention des maltraitances

### Professionnels concernés

Professionnels et équipes accompagnantes et soignantes

*Groupe à constituer avec ANALYS-SANTÉ selon les professionnels concernés et leur catégorie d'établissement*

### Méthode

Exposé du formateur ; support fourni aux stagiaires ; auto-évaluation des acquis ; ateliers et discussion, vignettes *cliniques* et *éducatives*



Intra\* : 2 jours



Formateur-consultant



Cf. devis\*



Sur mesure

### Information et inscription

Contactez-nous  
Tél. : 02 97 80 30 40  
contact@analys-sante.fr  
www.analys-sante.fr

\* Intra : formation dispensée au sein de votre établissement / Inter : formation inter-établissements dispensée hors de votre établissement / Tarif non soumis à TVA France métropolitaine - Hors frais de déplacement / Enregistrement ODPIC de cette formation : contactez-nous.

Délai moyen de mise en œuvre de la formation : 2 mois à compter de la signature de la convention. Pour une mise en œuvre plus rapide, nous contacter.

Pour toute mesure de compensation du handicap : contactez notre correspondant, Maryse Le Bail (tél. 02 97 80 30 40 contact@analys-sante.fr) pour un traitement confidentiel.